

Nuisances Aériennes : RESPECTEZ NOZAY !

(Association sans but lucratif, régie par la loi du 1/7/1901 et le décret du 16/8/1901)

Siège social : **Mairie de Nozay – 91620 NOZAY** - Site Internet : narn.chez.tiscali.fr
 Contact : Isabelle REGNAULT (Présidente) 06 14 71 08 66 - Email : respectez.nozay91@tiscali.fr

Bulletin d'information de NOVEMBRE 2003



L'Association **Nuisances Aériennes : RESPECTEZ NOZAY !** (NARN) est née officiellement le 14 novembre 2002.

Composée d'habitants bénévoles et d'élus, elle a pour unique vocation de maintenir dans le village, ses atouts majeurs : tranquillité, qualité de l'environnement.

Depuis plus de deux ans, ce havre de paix est menacé par l'augmentation incessante du nombre d'avions qui le survolent anarchiquement.

Ces dernières années, les autorités compétentes ont décidé de modifier l'espace aérien sans aucune concertation ni communication avec les habitants.

L'Association NARN s'est immiscée petit à petit dans ce monde fermé et participe dorénavant à toutes les réunions officielles ou spontanées pour que le village de NOZAY soit **connu et respecté**.

A la demande de la Municipalité, le **Conseil Général** de l'Essonne nous a prêté pendant trois semaines un sonomètre.

Les mesures du bruit des avions, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest du village de NOZAY se sont déroulées du 17 septembre au 4 octobre 2003 et sont en cours d'analyse.



Lutte contre les nuisances aériennes : les nozéens s'adressent à leurs élus



Devant le sonomètre, de gauche à droite :
 MM W.Schaar et P.Dupont, Conseillers Municipaux,
 M.P.Raymond, Maire de Nozay,
 Mme N. KOSCIUSKO-MORIZET, député,
 M.P.Journaux, adhérent de NARN ,
 M. F. PELLETANT, Conseiller Général,
 M.JL Duvent, Adjoint au maire.

Le dernier jour de cette opération de mesure, plusieurs personnalités se sont jointes à NARN notamment **Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**, député de la circonscription, **M. François PELLETANT**, maire de LINAS et Conseiller Général de l'Essonne, **M. Paul RAYMOND**, maire de NOZAY, et **M. SUPERVILLE**, Président de l'Association ICARE de MARCOUSSIS. Le dialogue s'est établi.

Pour le 1er anniversaire de l'Association, cette opération de communication est un succès. Un rendez-vous est pris avec Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET pour lui présenter en détail, **ce que les nozéens souhaitent et surtout ce qu'ils ne veulent pas subir avec l'augmentation du trafic aérien.**

OBSERVATOIRE DES NUISANCES AERIENNES DE NOZAY

Lancé le 23 mars 2003, cet observatoire recense les nuisances aériennes à partir des relevés remis par des nozéens.

Pour pouvoir **AGIR** il faut :

- **RECENSER** des informations précises sur le terrain confirmant les nuisances : relevés des avions les plus gênants, (bruyants, trop bas au dessus du village, la nuit après le couvre feu d'Orly etc..)
- **ANALYSER** ces informations, **IDENTIFIER** les avions (Maison de l'Environnement d'Orly) leur position et altitude, **REEMPLIR** avec les nozéens le formulaire de plainte.
- Faire de la **VEILLE REGLEMENTAIRE** afin de suivre les évolutions depuis la définition des couloirs aériens jusqu'aux règles concernant la santé ou le bruit : les lois, les décrets etc..
- Faire du « **BENCH-MARKING** » en étudiant ce que font les autres associations, villes ou régions , les actions en justice, et **PARTICIPER** à ces actions (manifestation en 2001, Enquête publique en 2002, Manifeste des associations du Sud-francilien en 2003).

Les formulaires de relevés et les plaintes sont disponibles à l'accueil de la Mairie

C'est le moment pour chaque nozéen d'AGIR.

⇒ **Soyez nombreux à recenser les nuisances !**

MODIFICATION DU PLAN DE GENE SONORE (PGS) ET DU PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)

La préfecture poursuit la procédure de modification de ces plans qui doivent être approuvés par arrêté préfectoral courant 2004.

Après la consultation des municipalités lors de réunions en préfecture ce sujet sera prochainement soumis **pour avis au Conseil Municipal**.

Le village de Nozay entre dans la **zone D du PEB** à l'occasion de cette mise à jour, c'est à dire que les acquéreurs de logement devront être informés lors de leur achat, de l'existence d'une gêne sonore. C'est l'extrémité ouest de Nozay qui est concernée.

L'étape suivante de cette procédure sera une **enquête publique officielle** de 1 à 1,5 mois. Ce sera l'occasion pour chaque nozéen d'écrire comment il ressent les gênes sonores :

- le matin lors de la ronde des avions qui partent aux quatre coins de France, entre 7h00 et 8h30,
- le week-end dans le jardin pendant un barbecue entre amis où il faut interrompre les discussions le temps qu'un gros porteur déchire le silence,
- le soir lorsque des enfants pleurent, brutalement réveillés par un avion qui ne devrait plus être autorisé à voler !

Ce sera le moment pour chaque nozéen de REAGIR.

⇒ **Venez en Mairie remplir le registre d'enquête du Préfet, dès qu'il sera là !**

POUR AGIR OU NOUS SOUTENIR DANS NOTRE ACTION

⇒ **Adhérez à l'association !**

Remplissez ce formulaire, et remettez-le en Mairie, accompagné du chèque libellé à l'ordre de « Nuisances Aériennes – Respectez Nozay ! » . **La cotisation 2004 est de 10 € pour une famille.**

Les statuts sont disponibles sur le site Internet, ou auprès du secrétaire de l'association lors des réunions.

Nom et prénoms : _____

Adresse : _____

Email : _____ **Téléphone :** _____

Observations : _____

Date et signature

COMMUNICATION

L'association diffuse des informations sur son site Internet :

<http://narn.chez.tiscali.fr> .

Vous pouvez y trouver le résultat des analyses des mesures de bruit, le bilan de l'enquête publique 2002, nos actions, l'agenda de l'Association et de nombreux liens vers les sites essentiels.

N'hésitez pas à le consulter et à inscrire sur l'espace « FORUM » toutes les observations qui peuvent aider l'association dans ses actions quotidiennes.

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Le sujet des nuisances aériennes est très technique, l'association organise une soirée d'information le

Vendredi 5 décembre 2003 à 21h à la MAC.

Pour agir il faut comprendre,

⇒ **Venez vous informer !**